

NOTE AUTRES INFORMATIONS DE L'INITIATEUR RELATIVE A L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE

OTOR S.A.



INITIEE PAR

DS SMITH HÊTRE BLANC



ET PRESENTEE PAR



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE

DS SMITH HÊTRE BLANC



Le présent document relatif aux autres informations de DS Smith Hêtre Blanc a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF") le 6 octobre 2010, conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et de l'Instruction de l'AMF n°2006-07 en date du 25 juillet 2006. Le présent document a été établi sous la responsabilité de la société DS Smith Hêtre Blanc.

Le présent document n'a pas fait l'objet d'une approbation de l'AMF.

Des copies du présent document sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de DS Smith Plc (www.dssmith.uk.com/), et peuvent être obtenues sans frais sur simple demande auprès de :

BNP Paribas
4, rue d'Antin
75002 Paris

DS Smith Hêtre Blanc
6, Place de la Madeleine
75008 Paris

Sommaire

Page

| | | |
|-----|--|-----------|
| 1. | PRESENTATION DE L'OFFRE..... | 3 |
| 1.1 | Rappel des principales caractéristiques de l'Offre..... | 3 |
| 1.2 | Coûts et modalités de financement de l'Offre..... | 4 |
| 2. | PRESENTATION DE L'INITIATEUR : DS SMITH HÊTRE BLANC | 5 |
| 2.1 | INFORMATION GENERALES CONCERNANT L'INITIATEUR..... | 5 |
| 2.2 | INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT L'INITIATEUR..... | 7 |
| 2.3 | ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DE L'INITIATEUR..... | 8 |
| 3. | PRESENTATION DE LA SOCIETE DS SMITH PLC | 8 |
| 3.1 | INFORMATION GENERALE CONCERNANT LA SOCIETE DS SMITH PLC | 8 |
| 3.2 | INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES CONCERNANT LA SOCIETE DS SMITH PLC | 11 |
| 4. | PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE LA NOTE D'INFORMATION..... | 14 |

1. PRESENTATION DE L'OFFRE

Le présent document a été établi conformément aux dispositions des articles 231-13, 231-16 et 231-18 du Règlement général de l'AMF dans le cadre de l'Offre (dont le terme est défini ci-dessous) déposée par la société DS Smith Hêtre Blanc le 20 septembre 2010.

1.1 Rappel des principales caractéristiques de l'Offre

En application de l'article L. 433-5 du Code monétaire et financier¹ et du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 2° et 234-2 et suivants du Règlement général de l'AMF, DS Smith Hêtre Blanc, société en nom collectif dont le siège est sis 6, Place de la Madeleine - 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 524.438.702 RCS Paris ("**DS Smith Hêtre Blanc**" ou l'"**Initiateur**") s'est engagée irrévocablement auprès de l'AMF à offrir aux actionnaires de la société Otor S.A., société anonyme au capital de 22.167.792 euros divisé en 22.167.792 actions de 1 (un) euro de valeur nominale chacune, dont le siège social est situé 8, Terrasse Bellini - 92800 Puteaux, immatriculée sous le numéro 775.563.356 RCS Nanterre ("**Otor S.A.**" ou la "**Société**") et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché NYSE Alternext Paris (ISIN : FR 0000064438), d'acquérir la totalité de leurs actions Otor S.A. au prix de 8,97 euros par action payable exclusivement en numéraire (l'"**Offre**").

L'Initiateur est une filiale détenue indirectement à 100% par la société DS Smith Plc, société de droit anglais dont le siège social est sis Beech House, Whitebrook Park, 68 Lower Cookham Road, Maidenhead, Berkshire SL6 8XY United Kingdom, et dont les actions sont admises aux négociations sur London Stock Exchange ("**DS Smith Plc**").

L'Offre fait suite à la conclusion d'un contrat d'acquisition en date du 13 juillet 2010 (le "**Contrat d'Acquisition**") entre les sociétés Packaging Investment 1, Packaging Investment 2² et Crédit Lyonnais d'une part, et DS Smith Plc d'autre part, en vertu duquel l'Initiateur a acquis le 1^{er} septembre 2010 (i) 175.012.031 actions d'Otor Finance, société anonyme au capital de 35.002.406,20 euros, dont le siège social est sis 8, Terrasse Bellini - 92800 Puteaux, immatriculée sous le numéro B.401.633.664 RCS Nanterre, représentant la totalité des actions composant le capital de cette société, moyennant un prix de 159.358.912 euros (représentant par transparence un prix de 8,97 euros par action Otor S.A. détenue par Otor Finance) et (ii) 3.293.312 actions Otor S.A. moyennant un prix total de 29.541.008 euros (soit de 8,97 euros par action Otor S.A. acquise) (l'"**Acquisition**"). A la suite de cette opération, l'Initiateur détient directement et indirectement par l'intermédiaire d'Otor Finance 21.082.051 actions d'Otor S.A. représentant 95,10% du capital et 97,11% des droits de vote de cette société (en ce compris 22.974 actions auto-détenues par Otor S.A.). Otor Finance

¹ L'article L. 433-5 du Code monétaire et financier dispose :

« Les articles L. 433-1 à L. 433-4 sont applicables aux sociétés dont les instruments financiers ont cessé d'être admis aux négociations sur un marché réglementé pour être admis aux négociations sur un système multilatéral de négociation qui se soumet aux dispositions législatives ou réglementaires visant à protéger les investisseurs contre les opérations d'initiés, les manipulations de cours et la diffusion de fausses informations pendant une durée de trois ans à compter de la date à laquelle ces instruments financiers ont cessé d'être admis aux négociations sur un marché réglementé. L'alinéa précédent est applicable aux sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à un milliard d'euros. »

En particulier, l'article L. 433-3 du Code monétaire et financier concerne l'obligation de déposer un projet d'offre publique et l'article L. 433-4 du même code est relatif notamment à la faculté de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire selon laquelle « à l'issue de toute offre publique et dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de cette offre, les titres non présentés par les actionnaires minoritaires, dès lors qu'ils ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote, sont transférés aux actionnaires majoritaires à leur demande, et les détenteurs indemnisés ».

² Sociétés de droit luxembourgeois contrôlées par le fonds Carlyle Europe et affiliées, anciennement dénommées Carlyle (Luxembourg) Holdings 1 et Carlyle (Luxembourg) Holdings 2.

détenant plus du tiers du capital et des droits de vote d'Otor S.A.³ et cette participation constituant une part essentielle de ses actifs, l'Initiateur est tenu, en application de l'article 234-3 1° du Règlement général de l'AMF, de déposer une offre publique visant la totalité du capital d'Otor S.A.

BNP Paribas est l'établissement présentateur de l'Offre et garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du Règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre sera réalisée sous la forme simplifiée, conformément à l'article 233-1 du Règlement général de l'AMF.

L'ensemble des circonstances de la prise de contrôle par le groupe DS Smith de Otor S.A. ainsi que le détail du contexte et des modalités de l'Offre sont décrites dans la note d'information de l'Initiateur qui a reçu le visa n°10-352 de l'AMF en date du 5 octobre 2010 dans le cadre de la déclaration de conformité de l'Offre. Cette note d'information est disponible sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de DS Smith Plc (www.dssmith.uk.com), et peut être obtenue sans frais sur simple demande auprès de :

BNP Paribas
4, rue d'Antin
75002 Paris

DS Smith Hêtre Blanc
6, Place de la Madeleine
75008 Paris

1.2 Coûts et modalités de financement de l'Offre

Le montant total de l'Acquisition et de l'Offre est d'environ 247 millions d'euros (en ce compris la prise en charge de la dette nette d'Otor S.A. à compter de la date de l'Acquisition), soit un montant équivalent à une offre intégralement en numéraire d'un montant de 8,97 euros par action Otor S.A. Le montant total des frais exposés dans le cadre de l'Offre et de l'Acquisition s'élève à 900.000 livres sterling (soit environ un million d'euros).

Le prix dû aux actionnaires d'Otor S.A. dans le cadre de l'Acquisition et de l'Offre sera financé grâce à des lignes de crédit nouvelles et existantes. Le 29 août 2008, DS Smith Plc a conclu une ligne de crédit syndiquée revolving d'un montant de 287,5 millions de livres sterling. Le 6 juillet 2010, DS Smith Plc a conclu avec The Prudential Insurance Company of America et Prudential Retirement Insurance and Annuity Company une facilité de crédit de 118 millions d'euros le 11 août 2010 par un placement privé. Le 4 août 2010, DS Smith Plc a signé un accord avec trois de ses prêteurs existant lui permettant d'emprunter le montant de 81 millions d'euros pour les besoins de l'Acquisition sur la base d'une documentation largement identique à celle des lignes existantes conclues le 29 août 2008.

Par ailleurs, DS Smith Plc a émis récemment 39.296.253 nouvelles actions ordinaires représentant environ 9,99% de son capital émis au profit de ses actionnaires institutionnels au prix de 120 pence par action, représentant une décote de 48% par rapport au cours de clôture du 6 juillet 2010. Cette opération lui a permis de lever environ 46 millions de livres sterling (net de frais).

³ Otor Finance détient 17.765.765 actions Otor S.A. représentant 80,14% du capital et, sur une base théorique, 88,87% des droits de vote d'Otor S.A.

2. PRESENTATION DE L'INITIATEUR : DS SMITH HÊTRE BLANC

2.1 INFORMATION GENERALES CONCERNANT L'INITIATEUR

2.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de l'Initiateur est DS Smith Hêtre Blanc.

2.1.2 Siège social

Le siège social de l'Initiateur est situé 6, Place de la Madeleine - 75008 Paris.

2.1.3 Forme et nationalité

L'Initiateur est une société en nom collectif de droit français.

2.1.4 Registre du commerce

L'Initiateur est immatriculé auprès du Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 524.438.702.

2.1.5 Durée et date d'immatriculation

La date d'immatriculation de l'Initiateur est le 23 août 2010.

La durée de l'Initiateur est de 99 ans, soit jusqu'au 22 août 2109.

2.1.6 Exercice social

L'exercice social de l'Initiateur commence le 1^{er} mai et s'achève le 30 avril de chaque année.

2.1.7 Objet social

L'objet social de l'Initiateur est, directement ou indirectement :

- l'acquisition, seule ou aux côtés d'autres investisseurs, ou la cession de participations ou d'intérêts dans toute entité ou société, ainsi que la réalisation de toute opération financière, mobilière et immobilière, apport en société, souscription, achat de titres ou de parts d'intérêts, constitution de société ;
- le tout directement ou indirectement, par voie de prises de participations sous forme de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prendre à bail ou location-gérance de tous biens et autres droits ;
- la gestion des participations ou intérêts qu'elle détient dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères ;

- l'acceptation et l'exercice en France ou à l'étranger, de tous mandats de représentation, gestion, administration, direction, contrôle et facturation ; et
- plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, financières (en ce compris le recours à tout emprunt bancaire), industrielles ou commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe.

2.1.8 Informations générales concernant le capital social de l'Initiateur

i. Capital social

Le capital social de l'Initiateur est de 90.000.000 euros, et divisé en 90.000.000 parts sociales de 1 (un) euro de valeur nominale chacune. Ces parts sociales ont été souscrites en intégralité et libérées chacune à hauteur de 1% pour un montant total de 900.000 euros. La libération du surplus interviendra en une ou plusieurs fois sur appel de fonds de la gérance, au fur et à mesure des besoins de l'Initiateur.

ii. Droits de vote

Les décisions sont prises à l'unanimité des associés.

Les augmentations de capital en numéraire par création de parts nouvelles et celles réalisées par incorporation de réserves, primes ou bénéfices sont décidées par décision collective prise à la majorité des associés représentant plus de 50% du capital social.

iii. Répartition du capital social

Le capital social de l'Initiateur est composé de 90.000.000 parts sociales de 1 (un) euro de valeur nominale et numérotées de 1 à 90.000.000, détenues par les associés à proportion de leur participation comme suit :

- DS Smith (Luxembourg) : 89.100.000 parts (représentant 99% du capital social),
- David S. Smith (Netherlands) : 900.000 parts (représentant 1% du capital social).

Le total de ces parts sociales correspond au nombre de parts sociales composant le capital social, soit 90.000.000 parts sociales.

iv. Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital de l'Initiateur.

2.1.9 Organe d'administration, de direction et de contrôle de DS Smith Hêtre Blanc

Dans les rapports avec les tiers, le gérant, agissant au nom de l'Initiateur, a pouvoir de passer seul tous les actes entrant dans l'objet social.

Lorsqu'il existe plusieurs gérants, l'opposition formée par l'un d'eux aux actes d'un autre gérant est sans effet à l'égard des tiers, à moins qu'il ne soit établi qu'ils en ont eu connaissance.

Dans les rapports avec les associés, le gérant ou chacun des gérants peut accomplir tous les actes de gestion dans l'intérêt de l'Initiateur.

S'il existe plusieurs gérants, chacun d'eux a le droit de s'opposer à une opération envisagée par l'un d'eux avant qu'elle soit conclue.

2.1.10 Commissaire aux comptes

Deloitte et Associés a été choisi comme commissaire aux comptes de DS Smith Hêtre Blanc.

2.1.11 Description des activités de l'Initiateur

i. Activités principales

DS Smith Hêtre Blanc détient 175.012.031 actions de Otor Finance (représentant l'intégralité des actions émises par cette société) et directement 3.293.312 actions Otor S.A. (représentant 14,86% du capital et 8,24% des droits de vote de la Société). L'Initiateur n'exerce pas d'autres activités.

ii. Evènements exceptionnels et litiges significatifs

Néant.

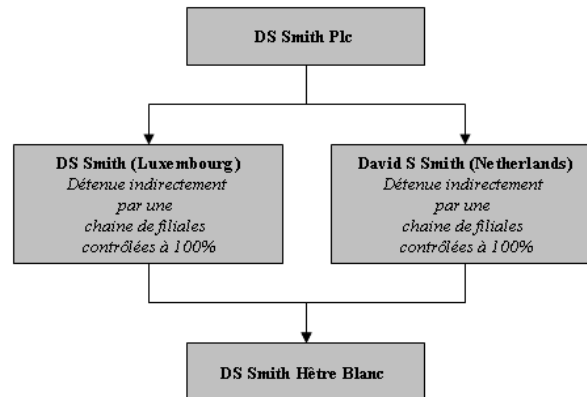
iii. Employés

A la date du présent document, l'Initiateur n'emploie aucune personne.

2.2 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT L'INITIATEUR

A la date du présent document l'Initiateur a un capital de 90.000.000 euros divisé en 90.000.000 parts sociales et n'a, depuis sa constitution intervenue le 23 août 2010, réalisé aucune opération autre que l'Acquisition moyennant un prix total de 188.899.920 euros. Ce montant ayant été financé en totalité par la société DS Smith Plc, celle-ci détient une créance sur DS Smith Hêtre Blanc pour le même montant. Les comptes de DS Smith Hêtre Blanc seront consolidés en intégration globale dans les comptes de DS Smith Plc.

2.3 ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DE L'INITIATEUR



3. PRESENTATION DE LA SOCIETE DS SMITH PLC

3.1 INFORMATION GENERALE CONCERNANT LA SOCIETE DS SMITH PLC

3.1.1 Dénomination sociale

DS Smith Plc.

3.1.2 Siège social

Le siège social de DS Smith Plc est situé au Royaume-Uni à Beech House, Whitebrook Park, 68 Lower Cookham Road, Maidenhead, Berkshire SL6 8XY.

3.1.3 Forme et nationalité

DS Smith Plc a été immatriculée sous la forme d'une *private company limited by shares* de droit anglais et a fait l'objet d'une transformation le 28 juin 1992 en *public limited company* de droit anglais.

3.1.4 Registre du commerce

DS Smith Plc est immatriculée au Royaume Uni sous le numéro 1.377.568.

3.1.5 Date d'immatriculation

La date d'immatriculation de DS Smith Plc est le 7 juillet 1978.

3.1.6 Exercice social

L' exercice social de DS Smith Plc commence le 1^{er} mai et s'achève le 30 avril de chaque année.

3.1.8 Informations générales concernant le capital social de DS Smith Plc

i. Capital social

En date du 6 août 2010, le capital social de DS Smith Plc était de 43.265.214,60 livres sterling divisé en 432.652.146 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 pence chacune.

ii. Droits de vote

Chaque action de DS Smith Plc correspond à une voix. Tout actionnaire de DS Smith Plc qui serait une société peut autoriser une ou plusieurs personnes à le représenter dans le cadre de l'assemblée générale annuelle. Conformément aux stipulations du *Companies Act* de 2006 (tel que modifié par les *Companies Shareholders' Rights Regulations* de 2009), chaque représentant ainsi désigné peut exercer (au nom de la société) les mêmes droits que la société pourrait exercer si elle était actionnaire personne physique de DS Smith Plc, sous réserve que lesdits représentants n'exercent pas simultanément les droits attachés à la même action. En conséquence, il n'est pas besoin de procéder à la nomination d'un représentant social unique.

iii. Répartition du capital social

A la connaissance des administrateurs (*Directors*) de DS Smith Plc, les personnes suivantes (à l'exception des administrateurs (*Directors*)) détenaient au 6 août 2010, directement ou indirectement, 3% ou plus du capital de DS Smith Plc :

| Actionnaires | Nombre d'actions | % capital et droits de vote |
|--|--------------------|-----------------------------|
| Schroder Investment Manager Ltd ⁴ | 68.743.772 | 15,89% |
| Standard Life Investments Ltd ⁵ | 60.089.094 | 13,89% |
| J.P. Morgan Asset Management Holdings Inc | 23.137.290 | 5,35% |
| Sparinvest Holdings A/S | 20.349.831 | 4,70% |
| AXA S.A. | 16.561.204 | 3,83% |
| Legal & General Group Plc. | 15.314.233 | 3,54% |
| Flottant | 228.456.722 | 52,80% |
| Total | 432.652.146 | 100,00% |

⁴ Schroder Investment Manager Ltd est une société de gestion d'actifs qui gère des actifs pour le compte d'investisseurs institutionnels et particuliers, d'institutions financières et de clients privés.

⁵ Standard Life Investments Ltd est une société de gestion d'actifs qui gère des actifs pour le compte d'investisseurs institutionnels et particuliers, d'institutions financières et de clients privés.

3.1.9 Organe d'administration, de direction et de contrôle de DS Smith Plc

Les administrateurs (*Directors*) et leurs fonctions sont les suivants :

- Peter Michael Johnson Président (*Chairman*)
- Miles William Roberts Directeur général (*Group Chief Executive*)
- Stephen William Dryden Directeur financier (*Group Finance Director*)
- Christopher Jonathan Bunker Administrateur (*Non-Executive Director*)
- Robert Geoffrey Beeston Administrateur (*Non-Executive Director*)
- Gareth Davis Administrateur (*Non-Executive Director*)
- Philippe Jean-Claude Mellier Administrateur (*Non-Executive Director*)
- Jonathan Clive Nicholls Administrateur (*Non-Executive Director*)
- Carolyn Tracy Cattermole Secrétaire du conseil d'administration (*Company Secretary*)

i. Rôle du conseil d'administration (Board of Directors)

Le conseil d'administration (*Board of Directors*) détermine les objectifs stratégiques de DS Smith plc, s'assure que les ressources financières et humaines nécessaires sont disponibles pour permettre à DS Smith Plc d'atteindre ses objectifs, et contrôle les résultats des dirigeants. De plus, le conseil d'administration (*Board of Directors*) détermine les valeurs et les normes de DS Smith Plc et s'assure que les obligations de la société vis-à-vis de ses actionnaires et des tiers sont comprises et satisfaites. Le conseil d'administration (*Board of Directors*) regroupe actuellement le président (*chairman*), deux dirigeants exécutifs et cinq administrateurs (*Non-Executive Director*). Les mandats de président (*Chairman*) et de directeur général (*Group Chief Executive*) ne peuvent pas être assurés simultanément par une même personne.

Le conseil d'administration (*Board of Directors*) se réunit au moins huit fois par an. Tous les membres du conseil d'administration (*Board of Directors*) assistent à ses réunions ainsi qu'aux réunions des comités spécialisés le cas échéant, sauf en cas de circonstances exceptionnelles les en empêchant.

ii. Comités spécialisés

Les principaux comités spécialisés du conseil d'administration (*Board of Directors*) sont le comité d'audit, le comité des rémunérations, et le comité des nominations. Tous les comités spécialisés disposent d'un règlement écrit agréé par le conseil d'administration (*Board of Directors*). Ils sont disponibles sur le site Internet de DS Smith (www.dssmith.uk.com/pages/CorporateGovernance.asp) ou sur simple demande auprès de la secrétaire du conseil d'administration (*Company Secretary*).

iii. Commissaires aux comptes

Deloitte LLP a été choisi comme commissaires aux comptes de DS Smith Plc pour l'exercice financier clôturé le 30 avril 2010. L'assemblée générale annuelle de DS Smith Plc a adopté lors de sa réunion du 7 septembre 2010 une résolution renouvelant le mandat de Deloitte LLP en sa qualité de commissaires aux comptes de la société.

3.1.10 Description des activités de DS Smith Plc

i. Principales activités

Le groupe DS Smith est un fabricant international d'emballages et des fournitures de bureau basé au Royaume-Uni et dont le résultat d'exploitation au 30 avril 2010 (*operating profits*) est de 94 millions de livres sterling pour un chiffre d'affaires d'environ 2.071 millions de livres sterling. Les actions ordinaires de DS Smith Plc sont admises aux négociations sur l'*Official List* du *London Stock Exchange* et font partie de l'indice FTSE 250. Au 4 octobre 2010, la capitalisation boursière de DS Smith Plc est de 666,28 millions de Livres Sterling. Les activités du groupe DS Smith sont réparties en quatre secteurs : activités britanniques de papier et de carton ondulé, activités de carton ondulé pour l'Europe continentale, emballages plastiques et fournitures de bureau en gros. Le rapport annuel de DS Smith Plc relatif à l'exercice clos le 30 avril 2010 a été publié le 15 juillet 2010 et est disponible sur le site du groupe (www.dssmith.uk.com). Le groupe opère depuis le Royaume-Uni, l'Europe continentale, les Etats-Unis d'Amérique et l'Australasie. Il emploie plus de 10.500 personnes réparties dans 16 pays. DS Smith Plc génère beaucoup de liquidités (*cash*), reflétant ainsi l'attention accordée actuellement sur la gestion de la trésorerie (*cash*).

ii. Evènements exceptionnels et litiges significatifs

A la meilleure connaissance du conseil d'administration (*Board of Directors*) de DS Smith Plc, il n'existe aucun litige qui pourrait avoir un impact significatif (*material*) sur le groupe.

iii. Employés

Au 30 avril 2010, le groupe DS Smith employait 10.776 salariés.

3.2 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES CONCERNANT LA SOCIETE DS SMITH PLC

Bilan consolidé (Consolidated Statement of Financial Position) audité au 30 avril 2010 et au 30 avril 2009

| | 2010 (en millions de livres sterling) | 2009 (en millions de livres sterling) |
|--|--|--|
| Actifs incorporels (<i>intangible assets</i>) | 221,2 | 222,0 |
| Terrain, usine et équipement (<i>property, plant and equipment</i>) | 590,8 | 637,1 |
| Participation en actions (<i>investments in associates</i>) | - | 0,3 |
| Autres actifs financiers (<i>other investments</i>) | 0,8 | 0,8 |
| Impôt différé (<i>deferred tax assets</i>) | 81,4 | 73,2 |
| Autres créances (<i>other receivables</i>) | 0,8 | 0,9 |
| Instruments financiers dérivés (<i>derivative financial instruments</i>) | 11,9 | 13,7 |
| Total de l'actif non courant (total non-current assets) | 906,6 | 948,0 |
| Stocks (<i>inventories</i>) | 174,8 | 170,2 |

| | 2010 (en millions de livres sterling) | 2009 (en millions de livres sterling) |
|---|--|--|
| Autres investissements (<i>other investments</i>) | 0,2 | 0,5 |
| Créances d'impôt sur les sociétés (<i>income tax receivable</i>) | 2,3 | 1,3 |
| Autres créances (<i>trade and other receivables</i>) | 380,5 | 356,1 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie (<i>cash and cash equivalents</i>) | 55,1 | 62,9 |
| Instruments financiers dérivés (<i>derivative financial instruments</i>) | 6,3 | 11,7 |
| Actifs courants destinés à être cédés (<i>assets classified as held for sale</i>) | 8,1 | - |
| Total de l'actif courant (total current assets) | 627,3 | 602,7 |
| Total de l'actif (total assets) | 1.534,2 | 1.550,7 |
| Prêts et emprunts (<i>interest-bearing loans and borrowings</i>) | (256,4) | (331,5) |
| Avantages sociaux (<i>post retirement benefits</i>) | (203,1) | (191,3) |
| Autres dettes (<i>other payables</i>) | (3,9) | (3,8) |
| Provisions (<i>provisions</i>) | (7,9) | (14,0) |
| Passifs fiscaux (<i>deffered tax liabilities</i>) | (60,5) | (70,5) |
| Instruments financiers dérivés (<i>derivatives financial instruments</i>) | (26,0) | (23,7) |
| Total du passif non courant (total non-current liabilities) | (557,8) | (634,8) |
| Découverts bancaires (<i>bank overdrafts</i>) | (22,3) | (8,8) |
| Prêts et emprunts (<i>interest-bearing loans and borrowings</i>) | (5,7) | (5,8) |
| Autres dettes (<i>trade and other payables</i>) | (430,4) | (412,1) |
| Dettes d'impôt sur les sociétés (<i>income tax liabilities</i>) | (17,1) | (10,0) |
| Provisions (<i>provisions</i>) | (12,9) | (22,1) |
| Instruments financiers dérivés (<i>derivative financial instruments</i>) | (8,7) | (0,7) |
| Passifs destinés à être cédés (<i>Liabilities classified as held for sale</i>) | (6,1) | - |
| Total du passif courant (total current liabilities) | (503,2) | (459,5) |
| Total du passif (total liabilities) | (1.061,0) | 1.094,3 |
| Actif net (net assets) | 473,2 | 456,4 |
| Capital social (<i>issued capital</i>) | 39,3 | 39,3 |
| Prime d'émission (<i>share premium</i>) | 263,1 | 263,1 |
| Réserves (<i>reserves</i>) | 172,4 | 155,6 |
| Total du capital attribuable aux actionnaires de DS Smith (total equity attributable to equity shareholders of DS Smith) | 474,8 | 458,0 |
| Capital flottant (non-controlling interests) | (1,6) | (1,6) |
| Total des capitaux propres (total equity) | 473,2 | 456,4 |

Compte de résultat consolidé (Consolidated Income Statement) audité au 30 avril 2010 et au 30 avril 2009

| | 2010 (en millions de livres sterling, après éléments exceptionnels) | 2009 (en millions de livres sterling, après éléments exceptionnels) |
|--|--|--|
| Produits (revenue) | 2.070,6 | 2.106,6 |
| Coût des produits vendus (<i>cost of sales</i>) | (1.558,4) | (1.604,4) |
| Marge brute (gross profit) | 512,2 | 502,2 |
| Charges d'exploitation (<i>operating expenses</i>) | (431,5) | (458,8) |
| Bénéfice d'exploitation (operating profit) | 80,7 | 43,4 |
| Produits financiers (<i>finance income</i>) | 1,5 | 2,5 |
| Frais financiers (<i>finance costs</i>) | (15,9) | (26,1) |
| Prestations d'assurance emploi (<i>employment benefit net finance (expense)/income</i>) | (11,5) | 1,5 |
| Frais financiers nets (<i>net financing costs</i>) | (25,9) | (22,1) |
| Résultat après frais financiers (<i>profit after financing costs</i>) | 54,8 | 21,3 |
| Part de profit (perte) des participations (<i>share of profit/(loss) of associates</i>) | 0,2 | (4,5) |
| Bénéfice avant impôts (profit before income tax) | 55,0 | 16,8 |
| Impôt sur les sociétés (<i>income tax (expense)/credit</i>) | (16,9) | (28,0) |
| Bénéfice net (profit/(loss) for the financial year) | 38,1 | (11,2) |
| Résultat attribuable aux actionnaires contrôlant (<i>profit/(loss) for the financial year attributable to owners of the parent</i>) | 37,9 | (11,8) |
| Résultat attribuable aux actionnaires non contrôlant (<i>profit/(loss) for the financial year attributable to non-controlling interests</i>) | 0,2 | 0,6 |
| Résultat de base par action (pence) (<i>Basic earnings/(loss) per share (pence)</i>) | 9,7p | (3,0)p |
| Résultat dilué par action (pence) (<i>Diluted earnings/(loss) per share (pence)</i>) | 9,5p | (3,0)p |
| Dividende par action – acompte, payé (pence) (<i>dividend per share – interim, paid (pence)</i>) | 1,5p | 2,6p |
| Dividende par action – final, proposé (pence) (<i>dividend per share – final, proposed (pence)</i>) | 3,1p | 1,8p |

Le bilan et le compte d'exploitation consolidés de DS Smith Plc sont inclus dans le rapport annuel pour l'exercice clôturé le 30 avril 2010 de DS Smith Plc qui est disponible sur le site internet de DS Smith (www.dssmith.uk.com/reports/2010/AnnualReport2010.pdf). Les comptes de DS Smith Plc, tels qu'apparaissant dans son rapport annuel 2010 ont été audités par Deloitte LLP et ont été établis conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRSs) tels qu'adoptés par l'Union Européenne (EU-IFRS).

4. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE LA NOTE D'INFORMATION

DS Smith Hêtre Blanc

"J' atteste que le présent document qui a été déposé le 6 octobre 2010 et sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises, conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à l'Instruction de l'AMF n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée faite par DS Smith Hêtre Blanc visant les actions de la société Otor S.A. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée".

Paris, le 6 octobre 2010

Jean LIENHARDT, Gérant